

## Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Session plénière du 25 octobre 2019

Rapport 01-002: Prorogation de la convention entre le CNSA et le Département

### Intervention de Nadine BARTHE

*Conseillère départementale de Cœur de Béarn  
Au nom du groupe de la gauche départementale*

Monsieur le Président, chers collègues,

Je souhaite, au nom du groupe de la gauche, profiter de cette délibération pour revenir sur le financement accordé à la Fédération des centres sociaux pour l'année 2019, dans le cadre de la Conférence des financeurs, pour les actions concernant le « Bien vieillir ».

En annexe 7 d'une délibération de la dernière commission permanente le 20 septembre dernier, *(il fallait la trouver !)*, un avenant a été proposé et validé par l'Assemblée concernant la subvention du Département à la Fédération des centres sociaux. Dans cet avenant, il est indiqué que, (je cite): « *le Département s'engage à soutenir financièrement la Fédération des centres sociaux à hauteur de 150 000€ au titre de l'année 2019. Ces crédits sont destinés en priorité à la poursuite des actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans déjà existantes parmi les structures ciblées.* ». Autant dire que dans ce texte, rien ne laisse penser que la Fédération des centres sociaux perd 100 000€ par rapport à ce qui était prévu par convention.

J'en profite pour rappeler que, plusieurs fois, pour ne pas dire à chaque fois, nous demandons en 1<sup>ère</sup> commission à pouvoir disposer des montants attribués aux structures l'année précédente, afin de pouvoir comparer ce que nous votons. Voilà un bel exemple qui va nous pousser à continuer à demander la même chose.

En effet, le 22 septembre 2017, nous avons voté une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Département et la Fédération des centres

sociaux, fixant la participation départementale pour 2017, 2018 et 2019 à 250 000€ par an. Or, en cours de convention, la participation est réduite de 100 000€. Evidemment, le Département a prévu dans sa convention la révision de sa participation si les actions menées ne sont pas jugées suffisantes ou ne correspondent pas aux attentes. Il semble que cela soit le cas ici. Mais comment cette évaluation a-t-elle été faite ? Sur la base d'une grille simplifiée dans laquelle le travail des centres sociaux n'a pu être valorisé. Les centres sociaux ont bien conscience des points de vigilance à prendre en considération notamment en prenant en compte le parcours santé des bénéficiaires notion qui a été clairement posé en juin 2019. Mettre en avant le volet santé est peut être une bonne chose mais comme le dit le sociologue Serge Guerin « *Bien vieillir et être en bonne santé n'a de sens pour les seniors que s'ils sont en relation avec les autres. Les liens sociaux jouent un rôle majeur dans le bien vieillir et dans l'éloignement de la perte d'autonomie. Le lien social est plus efficace qu'un médicament* ». Alors je me pose une question : la collectivité remet-elle en doute l'effectivité des actions menées dans laquelle les centres sociaux jouent pleinement leur rôle dans la facilitation des liens sociaux?

Une telle décision du Département impacte les actions en direction des usagers et des personnes recrutées pour mener à bien les missions dans le cadre de l'action de la prévention envers les personnes âgées, et cela, vous ne pouvez l'ignorer.

Pour ces raisons, nous redemandons officiellement que puissent être créés 2 postes d'évaluateur de terrain, qui iraient eux-mêmes se rendre compte des actions menées tout au long de l'année, afin que les évaluations ne soient plus effectuées sur la base d'un document transmis mais sur la réalité des actions. Ces postes devraient aussi permettre de réajuster le tir lorsque cela est nécessaire, afin d'éviter les décisions brutales, soudaines, et leurs conséquences particulièrement rudes.

Monsieur le Président, vous l'aurez compris, nous demandons, une réévaluation de cette décision. 250 000€ étaient prévus dans la convention initiale, les centres sociaux, partout sur les territoires, ont prévu leur budget sur cette somme. Des actions ont été entreprises. Des postes ont été créés. Nous pensons qu'il serait sage de rencontrer ces acteurs pour voir avec eux comment améliorer leur document de synthèse et de revoir l'évaluation.

Enfin, où vont aller les 100 000€ de différence déjà prévus s'ils ne vont pas aux centres sociaux ? Merci là aussi de nous éclairer sur ce point.

Je vous remercie.